

L'empire napoléonien

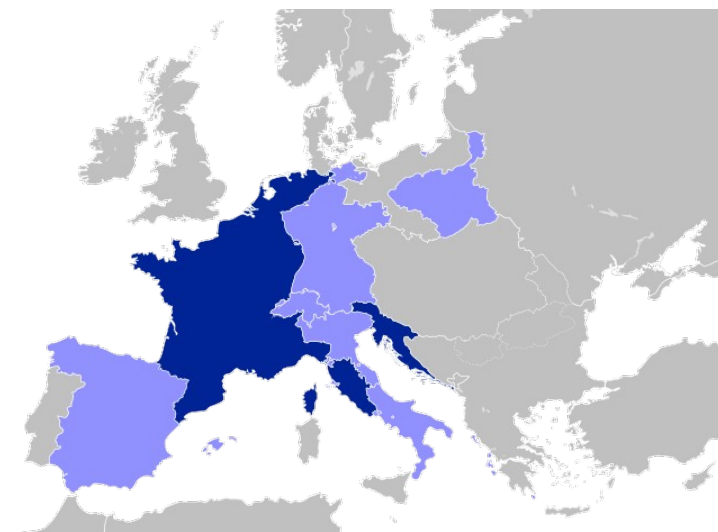
En 1804, Napoléon profita de sa popularité pour se faire sacrer empereur par le pape Pie VII en l'église de Notre-Dame.

Tout au long de son règne, il a mené la France dans une guerre expansionniste contre les monarchies d'Europe coalisées. Malgré de nombreuses victoires comme Austerlitz en 1805 ou Wagram en 1809 qui permirent à l'empire français de s'étendre, les Autrichiens, Prussiens et Russes ne déposèrent pas les armes durablement. À la tête de la coalition, l'Angleterre parvint à détruire la flotte française à Trafalgar en 1805 et à résister au blocus économique imposé par Napoléon.

À partir de la retraite de Russie en 1812, l'empire français, qui était trop grand pour rester sous contrôle, commença à se désagréger. Napoléon dut abdiquer et fut exilé à Saint-Hélène après la défaite de Waterloo en 1815. La France revint à ses frontières d'avant 1792 et la monarchie fut restaurée.



Le sacre de Napoléon, Jacques-Louis David, 1807



L'empire français en 1812

Article premier : Les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

Article 2 : Tout commerce et toute correspondance avec les îles Britanniques sont interdits.

En conséquence, les lettres ou paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrits en langue anglaise, n'aurons pas cours aux postes, et seront saisis.

Décret de Berlin, 21 novembre 1806

Article premier : Les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

Article 2 : Tout commerce et toute correspondance avec les îles Britanniques sont interdits.

En conséquence, les lettres ou paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrits en langue anglaise, n'aurons pas cours aux postes, et seront saisis.

Décret de Berlin, 21 novembre 1806

Article premier : Les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

Article 2 : Tout commerce et toute correspondance avec les îles Britanniques sont interdits.

En conséquence, les lettres ou paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrits en langue anglaise, n'aurons pas cours aux postes, et seront saisis.

Décret de Berlin, 21 novembre 1806

Article premier : Les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

Article 2 : Tout commerce et toute correspondance avec les îles Britanniques sont interdits.

En conséquence, les lettres ou paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrits en langue anglaise, n'aurons pas cours aux postes, et seront saisis.

Décret de Berlin, 21 novembre 1806

Article premier : Les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

Article 2 : Tout commerce et toute correspondance avec les îles Britanniques sont interdits.

En conséquence, les lettres ou paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrits en langue anglaise, n'aurons pas cours aux postes, et seront saisis.

Décret de Berlin, 21 novembre 1806

Article premier : Les îles Britanniques sont déclarées en état de blocus.

Article 2 : Tout commerce et toute correspondance avec les îles Britanniques sont interdits.

En conséquence, les lettres ou paquets adressés ou en Angleterre, ou à un Anglais, ou écrits en langue anglaise, n'aurons pas cours aux postes, et seront saisis.

Décret de Berlin, 21 novembre 1806